Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210928-21_151-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_151

OBJET : TARIFS ESPACE NORDIQUES SAISON 2021-2022

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Résultat des votes :

Pour : 36
Abstention: 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ;

Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Céline BOURSIER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN ; Raphael MAISONNIER à Birgitta ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Bruno STASIAK à M. CATTANEO

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2020-2021 pour la saison 2021-2022.

TYPE DE REDEVANCE	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021 -2022
Journée site Adulte (de 16 ans à moins de 70 ans)	8,00 €	8,00 €
Journée site Enfants (de 6 ans à moins de 16 ans)	4,50 €	4,50 €
Journée site Carte Clé Collège (-50% Toute l'année sur le forfait journée adulte station)	4,00 €	4,00 €
Journée site préférentielle (groupe minimum 10 personnes, étudiants, chômeurs, vétérans de 70 à 74 ans, carte SAVATOU) ***sur justificatif**	7,00 €	7,00 €
Journée site scolaires et groupes enfants (de 6 à 16 ans) **+ carte SAVATOU** ***sur justificatif**	3,50 €	3,50 €
Badge vendu sur piste	16,00 €	16,00 €
Séjour 5 jours site Adultes	29,50 €	29,50 €
Séjour 5 jours site Enfants (de 6 ans à moins de 16 ans)	14,00 €	14,00 €
Carte magnétique	1,50 €	1,50 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210928-21_151-DE

De maintenir la gratuité pour :

- Les enfants de moins de 6 ans ;
- Les seniors de 75 ans et plus ;
- Les adhérents du club « Ski Nordique Chartreuse » pendant les entraînements et les compétitions ;
- Les scolaires de Savoie dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les scolaires de l'Isère dans le cadre de leurs sorties scolaires ;
- Les professionnels des sites nordiques sur présentation d'un justificatif ;
- Les professionnels des secours en montagne sur présentation d'un justificatif.

De maintenir les réciprocités :

Les détenteurs d'une carte massif/site ou d'une carte 5 jours en cours de validité et achetée sur un des deux autres sites du massif (La Ruchère et Le Domaine de Chamechaude) pourront accéder gratuitement à l'Espace nordique des Entremonts.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **ADOPTE** et **APPLIQUE** ces tarifs des redevances réciprocitaires.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 5 octobre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE R.F.